



Organe du Comité pour le Respect des Libertés
et des Droits humains au Sahara Occidental

CORELSO
(Comité pour le Respect des
Libertés
et des Droits Humains au
Sahara occidental)
Forum Social Ivryen
10 Promenade Gérard Philippe
94200 Ivry-sur-Seine

Paris le 24 mai 2007

Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
75351 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre

• • •

**Toujours la répression
dans les territoires
sahraouis occupés**

Le CORELSO
s'adresse au Ministre
des Affaires étrangères
M. Kouchner

Dans le Monde du 20
mai 2007, Bernard
Kouchner explique
pourquoi il a accepté
d'être Ministre des
Affaires étrangères de
M.Sarkozy au nom de
"l'ouverture". Il se
présente comme un
militant pour les droits
de l'homme. Le prenant
au mot, Aline Pailler,
co-présidente du
CORELSO, l'a alerté
sur les violations des
droits de l'homme dans
les territoires occupés
du Sahara occidental.
Voici le texte de la lettre
adressée au Ministre.

Connaissant votre attachement à la défense des libertés et des droits de l'homme partout dans le monde, je voudrais attirer votre attention sur la situation des droits de l'homme dans le territoire occupé du Sahara occidental par le Maroc depuis 1976.

Depuis deux ans, la population sahraouie exprime, par des manifestations pacifiques quasi-quotidiennes, son droit à l'autodétermination qui a été une nouvelle fois reconnu par la résolution 1754 adoptée le 30 avril 2007 par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les forces d'occupation marocaines répondent par une répression brutale : arrestations, emprisonnements, mauvais traitements et tortures, maisons dévastées, associations interdites, lourdes condamnations souvent aggravées en appel au cours de procès qui ne respectent pas les normes d'équité comme l'ont souligné à maintes reprises *Amnesty International* et *Human Rights Watch*. Les libertés fondamentales d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation ne sont pas respectées. Dans de nombreuses universités marocaines (Agadir, Casablanca, Marrakech, Rabat), les étudiants sahraouis qui veulent exprimer leur rejet de l'occupation marocaine et leur solidarité avec la population des territoires occupés subissent également la répression : des dizaines d'arrestations suivies d'emprisonnements, de très nombreux blessés (la jeune étudiante sahraouie Soltana Khaya a récemment perdu un œil suite à l'agression des forces de sécurité à l'Université de Marrakech).

Le 20 mai, Ennaâma Asfari, co-président du CORELSO, qui avait déjà été arrêté le 5 janvier et condamné à deux mois de prison avec sursis, a été une nouvelle fois arrêté à El Ayouné ainsi que plusieurs défenseurs sahraouis des droits de l'homme. Grâce à la mobilisation de nombreuses associations, notamment ACAT-France, il a été remis en liberté. Ces arrestations et ces procès s'inscrivent dans une campagne d'intimidation et de harcèlement contre les responsables d'associations des droits de l'homme.

Dans son rapport de mission en 2006, la délégation du Haut-commissariat des Droits de l'homme des Nations unies avait qualifié la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés de *très critique* en soulignant que ces violations découlaient de la non-application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

J'ai l'honneur de vous demander d'intervenir auprès des autorités marocaines, avec lesquelles la France entretient d'étroites relations économiques et commerciales, pour obtenir l'arrêt de la répression, le respect des libertés fondamentales, la levée de l'état de siège militaire et médiatique imposé au Sahara occidental ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis.

Pour mettre un terme à cette répression, la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, devrait demander l'extension des compétences de la MINURSO à la protection et à la sécurité des populations civiles sahraouies des territoires occupés et à la garantie de leurs droits fondamentaux.

Avec l'espoir que ces demandes seront prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Aline Pailler, co-présidente du CORELSO.

LE SAVEZ-VOUS ?

ACAT-FRANCE intervient
auprès du ministre Marocain
de la Justice

Dès qu'il a appris l'arrestation de Ennaâma Asfari le 20 mai 2007, le délégué général d'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture) est intervenu auprès de M. Mohamed Bouzoubaa, ministre marocain de la Justice : « Nous déplorons les atteintes graves à la liberté d'action des défenseurs des droits de l'homme au Sahara occidental. Des dizaines de citoyens sahraouis sont, aujourd'hui encore, victimes de tortures, d'intimidations et d'arrestations arbitraires. Nous vous rappelons que le Maroc, en signant la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, s'est engagé à respecter et garantir le droit pour *« chacun, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des libertés fondamentales aux niveaux national et international »*.

Nul doute que cette intervention et celles d'autres organisations (le CORELSO avait interpellé des parlementaires européens) ont contribué à la libération d'Ennaâma Asfari.

ACAT-France a également demandé au Ministre de *« respecter le travail des défenseurs des droits de l'homme en leur permettant de mener leurs activités sans restriction, ni crainte de représailles »*.

• • •

- **Le 34^e anniversaire de la création du Front Polisario** a été célébré à Mijek dans les *territoires libérés* du Sahara occidental.
- **Le Parlement panafricain** (qui comprend des parlementaires sahraouis) a adopté le 7 mai à l'issue de sa 7^e session une résolution appelant « l'Union Africaine et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités pour une décolonisation rapide du Sahara occidental ».
- **Le militant marocain des droits de l'homme Driss Benzekri**, qui avait passé 14 ans dans les geôles d'Hassan II, est décédé. Il avait présidé l'Instance équité et réconciliation (IER) qui avait permis de recueillir des témoignages sur les victimes de la répression et de les indemniser, mais sans citer ni poursuivre les responsables.
- **Le Parlement chilien** a réaffirmé son soutien à l'autodétermination du peuple sahraoui.
- **Le Ministre des Affaires étrangères du Brésil**, Celso Amorim, a réaffirmé la position de son pays « en faveur d'une solution pacifique et durable de la question fondée sur le principe de l'autodétermination et les résolutions pertinentes des Nations-Unies ».
- **La Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD)**, dont est membre l'Union de la Jeunesse Sahraouie, a demandé le retrait des troupes marocaines du Sahara occidental.
- **La compagnie irlandaise "Island Oil and Gas"** a signé un accord de prospection pétrolière avec le Maroc que le député travailliste Michaël Higgins a jugé illégal, car contraire au droit international.
- **Le nouvel ambassadeur sahraoui**, El Haj Ahmed, a présenté début mai ses lettres de créances au président de la République bolivienne, Evo Morales, qui a apporté son soutien à "la lutte du peuple sahraoui pour son autodétermination".
- **Le Parti travailliste australien** (Australian Labor Party) a adopté, lors de son 44^e congrès, une résolution de soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.
- **Souheir Belhassan, vice-présidente de La Ligue tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)**, toujours réprimée en Tunisie, a été élue présidente de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH).
- **Cecilia Malmström, ministre suédoise des affaires européennes**, a déclaré, au cours d'une réunion organisée au Parlement Européen, que l'accord de pêche UE-Maroc était illégal aux yeux de la Suède (qui, rappelons-le, avait voté contre au Conseil des ministres de la pêche de l'Union européenne).
- **Le 14^e congrès de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIM)**, qui s'est tenu à Caracas, avec la participation d'une délégation de l'Union nationale des femmes sahraouies, a adopté une motion de solidarité avec le peuple sahraoui « en lutte pour ses droits légitimes à la liberté et à l'indépendance ».
- **Une délégation des comités de soutien au peuple sahraoui** de l'Union européenne a remis au représentant des Nations unies à Bruxelles plus de 10.000 signatures sur l'appel au secrétaire général des Nations unies (que le CORELSO avait signé et diffusé).
- **De nombreux membres du Congrès des Etats-Unis** ont dénoncé les violations des droits fondamentaux du peuple sahraoui au cours d'une conférence organisée par le Comité Afrique de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants.
- **Le Mouvement International des Jeunes et des Etudiants** pour les Nations-Unies et l'Organisation internationale pour le développement et l'éducation ont demandé au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de mandater un rapporteur spécial pour enquêter sur les violations des droits de l'homme au Sahara occidental.

• • •

LE CORELSO INTERPELLE LES PARTIS POLITIQUES AVANT LES ELECTIONS LEGISLATIVES

En mars 2007, le CORELSO avait écrit aux candidats à la Présidence de la République pour connaître leur position sur la question du Sahara occidental en estimant que la France, qui est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et a des relations privilégiées avec le Maroc, pouvait et devait « *jouer un rôle constructif dans la résolution du conflit qui dure depuis 1975* ».

Le CORELSO a reçu les réponses de certains candidats :

- **Arlette Laguiller** (Lutte Ouvrière) assure de sa « *solidarité avec le peuple sahraoui dans sa lutte contre la dictature de la monarchie chérifienne et pour son indépendance* ».

- **José BOVE** a « *conscience que chaque association, organisation ou groupe de citoyens se pose légitimement un certain nombre d'interrogations quant à la position des candidats concernant l'objet de leur existence de leur action* ». Il développe les grandes orientations de son programme, mais ne dit pas un mot sur la question sahraouie en se contentant de souligner son « *incapacité à traiter toutes les sollicitations avec diligence dans la courte période de la campagne électorale* ».

- **Marie-George BUFFET** (PCF), dans une réponse argumentée, est favorable à « *un référendum d'autodétermination libre, juste et transparent, en application des résolutions des Nations unies. Tant qu'une telle solution n'aura pas été mise en œuvre, tous les faits accomplis de la colonisation, comme l'exploitation des ressources, doivent être interdits (...). La France doit se faire nettement plus exigeante dans le respect du droit et des décisions des instances internationales (...). Les autorités françaises peuvent trouver des alliés dans le monde et en Europe pour obtenir du Maroc un plus grand respect du droit et des décisions de la justice internationale* ».

Le CORELSO a décidé d'interpeller les partis politiques qui ne lui ont pas répondu pour les élections présidentielles et qui présenteront ou soutiendront des candidats aux élections législatives des 10 et 17 juin 2007, à savoir UMP, PS, Verts, UDF, LCR, Alternatifs. Le CORELSO leur a demandé quelles mesures ils comptaient proposer pour :

- Mener à terme le processus de décolonisation du Sahara occidental à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination permettant au peuple sahraoui de décider librement de son avenir ;
- Amener le Maroc à arrêter la répression dans les territoires occupés du Sahara occidental et à libérer les prisonniers politiques sahraouis ;
- Etendre les compétences de la MINURSO à la protection des populations civiles sahraouies des territoires occupés ;
- Interdire aux gouvernements et aux sociétés d'exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental.

Le CORELSO leur a également demandé si leurs élus seraient d'accord pour participer à un groupe d'études parlementaire sur le Sahara occidental.

...

ECHEC DU MAROC ET DE SES ALLIES AUX NATIONS UNIES

Dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies avant le 30 avril 2007, des délégations ministérielles marocaines ont sillonné le monde pour vendre à la communauté internationale le projet d'autonomie que le gouvernement marocain veut imposer aux Sahraouis à travers « *un statut d'autonomie de la région du Sahara, dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son unité nationale* ». En mars 2007, le CORELSO avait protesté auprès de Jacques Chirac qui avait jugé ce projet "constructif" bien qu'il bafoue le droit international.

Au Conseil de sécurité des Nations unies, la France et l'Espagne se sont alignées sur la position du Maroc en essayant de faire du projet d'autonomie la base de la future résolution.

Les Etats-Unis ont abandonné leur attitude traditionnelle de neutralité pour rejoindre la démarche franco-espagnole. D'après le journal britannique *The Guardian*, le Maroc a dépensé près de 30 millions de dollars pour que des membres du Congrès américain soutiennent le plan marocain d'autonomie. Fort de ces soutiens, le Maroc croyait avoir gagné la partie. Ses déclarations et communiqués proclamaient que ses thèses allaient servir de base au règlement du conflit.

Le Maroc et ses alliés ont subi un sérieux revers avec l'adoption de la résolution 1754 du 30 avril 2007 par le Conseil de sécurité des Nations unies. Cette résolution n'a pas retenu le projet d'autonomie comme base de règlement du conflit mais a réaffirmé le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui conformément à la légalité internationale et aux précédentes résolutions des Nations unies. Cette fois encore, le Maroc n'a pas réussi à bénéficier du soutien des instances internationales pour s'arroger le droit de décider du sort du Sahara occidental en lieu et place du peuple sahraoui pour le maintenir sous son joug colonial.

Mais, comme les précédentes résolutions, celle d'avril 2007 met sur le même plan le colonisé et le colonisateur et refuse de sanctionner la partie récalcitrante en prônant toujours une solution « *mutuellement*

acceptable » et en encourageant les négociations entre les deux parties « *de bonne foi et sans conditions préalables* ».

Dès l'adoption de la résolution 1754, le Front Polisario s'est dit prêt à participer à des négociations avec le Maroc sous le parrainage des Nations unies mais, bien entendu, à condition qu'elles soient fondées sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Avec les associations de soutien à la cause sahraouie et toutes les organisations politiques, syndicales ou associatives soucieuses de la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le CORELSO est décidé à poursuivre l'action pour que les négociations entre les parties en conflit débouchent avant le 31 octobre 2007 (date de prorogation du mandat de la MINURSO) sur la tenue d'un référendum d'autodétermination qui permettrait enfin au peuple sahraoui d'exprimer librement son choix entre l'indépendance et le rattachement au Maroc.

SOUTIEN DU CORELSO A MUMIA ABU JAMAL

Mumia Abu Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès truqué, raciste et expéditif. Journaliste engagé dans la défense des opprimés, appelé « *la voix des sans-voix* », il est devenu une des figures emblématiques du combat pour l'abolition de la peine de mort.

Depuis 25 ans, Mumia vit dans le couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie. Il est privé de son droit légal et constitutionnel à défendre son innocence puisque la justice étasunienne refuse de prendre en compte les témoignages qui le disculpent.

A deux reprises, en 1995 et 1999, la mobilisation internationale a réussi à empêcher son exécution. C'est ainsi que, depuis 1995, des militants parisiens du Collectif unitaire de soutien à Mumia se rassemblent tous les mercredis de 18 à 20 h, place de la Concorde, face au consulat des Etats-Unis.

En décembre 2005, pour la première fois depuis 25 ans, une Cour d'appel fédérale a donné une suite favorable aux recours de la défense de Mumia en acceptant d'examiner les requêtes portant sur les droits bafoués de l'accusé, le choix des jurés et la légalité des procédures.

L'audience devant la Cour fédérale de Philadelphie, qui a eu lieu le jeudi 17 mai, ouvre trois options : la confirmation de la condamnation à mort, la condamnation à la prison à vie ou l'ouverture d'un nouveau procès. La Cour n'a fixé aucune date pour le jugement.

Avant l'audience du 17 mai 2007, de nombreuses manifestations de soutien ont eu lieu dans le monde. Ali Yara et Jean Paul Le Marec ont assuré la présence du CORELSO à la manifestation du 9 mai à Paris (Place de la Concorde). Si l'audience du 17 mai 2007 a ouvert un espoir, l'issue est incertaine et la mobilisation doit se poursuivre pour faire entendre aux autorités étasuniennes l'exigence de justice et de liberté revendiquée par Mumia depuis 25 ans. Sa vie dépend de notre mobilisation.

INTERVENTIONS DE PARLEMENTAIRES EUROPEENS

Dès l'annonce de l'arrestation d'Ennaâma Asfari, le CORELSO a interpellé des parlementaires européens. Willy Meyer, député espagnol du groupe GUE/NGL, est intervenu le 21 mai à l'ouverture de la session plénière du Parlement européen pour protester contre les arrestations des défenseurs sahraouis des droits de l'homme: « *Il y a une violation systématique de la part du Royaume du Maroc des droits fondamentaux du peuple sahraoui (...) Les institutions européennes ne doivent pas détourner le regard* ». Il a également appelé le Parlement européen à « *appuyer et accompagner* » la mise en œuvre de la résolution 1754 du Conseil de sécurité.

De son côté, l'intergroupe du Parlement européen « *Paix pour le peuple sahraoui* », présidé par Karin Scheele, députée socialiste autrichienne, a demandé « *une intervention du Conseil pour protéger les civils et étudiants sahraouis contre la répression marocaine* ». Il a également appelé au « *respect des droits humains, de la liberté d'expression, d'association et de réunion dans les territoires occupés du Sahara occidental* ».

A consulter pour avoir plus d'informations sur la lutte du peuple sahraoui

arso.org • sps.rasd.org
sahara-occidental.com • sahara-info.org

afaspa.org
birdhso.org • asvhd.net

AIDE HUMANITAIRE DU CONSEIL DE PARIS AUX REFUGIES SAHRAOIS

Dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf, qui subissent l'exil depuis plus de 30 ans, la situation s'est aggravée dans les domaines de l'alimentation de la santé et de l'éducation. Comme l'a souligné récemment Raymond Janssens, représentant de l'UNICEF à Alger, « *la situation des réfugiés dans les camps est précaire et dramatique* ».

Prenant en compte cette situation, le Conseil de Paris a décidé, sur proposition du groupe communiste, d'attribuer une aide de 50.000 € aux réfugiés sahraouis qui serait distribuée en faveur des enfants à travers un programme du PAM.

DROIT-SOLIDARITE

(Association adhérente à l'Association Internationale des Juristes Démocrates)
120 rue de Rivoli, 75001 PARIS - fax 0142211787 (droitsolidarite@free.fr)

La situation au Sahara Occidental occupé**INVITATION**

**Le 15 juin 2007 de 18h à 20h
à la Maison des Avocats rue de Harlay 75001 PARIS**

ALINE CHANU ET FRANCE WEYL se sont rendues du 6 au 9 mai 2007 à Laayoune et Smara en qualité d'observateur au procès de Ennaama ASFARI (Co-Président du CORELSO) ainsi que pour une mission d'enquête sur la situation des droits de l'homme

SAPHO PORCHERON s'est rendue du 20 au 24 mai 2007 à Laayoune en qualité d'observateur au procès de Brahim SABBAR ainsi que pour une mission d'enquête sur la situation des droits de l'homme

AUGUSTIN KEMADJOU s'est rendu les 28 et 29 mai 2007 à Rabat en qualité d'observateur au procès de 9 étudiants sahraouis arrêtés lors des manifestations du 20 mai 2007

Ils rendront compte de leurs missions et constatations au cours d'une réunion qui aura aussi pour objet d'examiner les suites à donner et de mettre en place des groupes de travail sur les différentes questions qui se posent.

NOUS VOUS INVITONS NON SEULEMENT A VENIR ECOUTER LEURS COMPTES RENDUS MAIS EGALEMENT A PARTICIPER A L'ELABORATION DE CES DECISIONS

MISSION CIVILE DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

L'Association des Amis de la RASD et le CORELSO organisent une nouvelle mission civile dans les territoires occupés pour aller à la rencontre des populations victimes de la répression et leur exprimer leur solidarité. L'objectif est également de pouvoir témoigner à leur retour et d'informer l'opinion publique française et les médias sur la réalité au Sahara occidental.

La mission se déroulera du 16 au 30 juillet. Pour plus de renseignements s'adresser à Claude Mangin-Asfari (claudemangin@yahoo.fr).

LE STAND SAHARA LIBRE A LA FETE DE L'HUMANITE

LES 14, 15 ET 16 SEPTEMBRE 2007

LE CORELSO portera son soutien active à l'Association des Travailleurs sahraouis en France (78) par sa participation à la gestion et à la communication au Stand « **SAHARA LIBRE** »

Parmi les thèmes retenus par le Journal HUMANITE durant la Fête à La Courneuve :

- « **Quelles solutions pour l'Afrique ?** Dans chacun des grands lieux de la Fête (concerts, spectacles, artistes, des auteurs et. exposition centrale de la Fête consacrée à l'Afrique avec des artistes africains).
- « **La pensée du Che Guevara est-elle toujours d'actualité ?** » Diverses expositions auront lieu ainsi que des débats.
- **Pays d'Amérique Latine** : songeons qu'il y a 10 – 20 ans l'Amérique Latine était sous le joug de dictatures féroces à la solde des Etats-Unis. Aujourd'hui, les Etats-Unis ne font plus la loi en l'Amérique Latine. Chaque peuple cherche sa voie de l'indépendance, de l'éradication de la faim, de l'analphabétisme, de la misère. Cela apparaîtra dans les différents débats, au village du livre, dans les différentes prestations d'artistes, y compris sur la Grande Scène.
- « **Tous ensemble contre la peine de mort** ». Il y a 80 ans, le 22 août 2007, Sacco et Vanzetti étaient exécutés aux Etats-Unis.

...

BULLETIN D'ADHESION 2007 AU CORELSO

Je donne ou renouvelle (1) mon adhésion en 2007

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Portable.....

Courriel.....

Je souhaite participer à la souscription pour un montant de (1):.....

Je donne mon accord pour participer aux activités de l'association (1)

Date et signature

Après avoir rempli ce Bulletin, le retourner avec un chèque à l'ordre de **CORELSO** à l'adresse **CORELSO, Forum Social Ivryen, 10 Promenade Gérard Philippe 94200 IVRY-SUR-SEINE**

(1) Rayer les mentions inutiles.